

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2920

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon-Bron - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Olivier, Mmes Palēja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2920**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon-Bron - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

A la suite d'une demande officielle de la Commune de Chassieu, la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon-Bron a été créée par arrêté préfectoral en application de la loi n° 99-588 portant création de l'autorité de contrôle de l'environnement sonore des aéroports (Acnusa).

Cette commission est constituée de représentants des collectivités locales et de leurs groupements, des professions aéronautiques et des associations concernées par le plan d'exposition au bruit (PEB) actuel de l'aéroport, approuvé par arrêté préfectoral le 18 novembre 1977.

La Communauté urbaine de Lyon exerce, sur la base de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2004, la compétence de lutte contre la pollution de l'air et des nuisances sonores. Quatre Communes de la Communauté urbaine sont concernées par le PEB de l'aéroport de Lyon-Bron : Chassieu, Bron, Décines Charpieu et Saint Priest. La composition de la commission consultative de l'environnement a été entérinée par décision préfectorale, répartissant sa composition en trois collèges de six sièges chacun, dotés de membres titulaires et suppléants.

Par délibération n° 2008-0062 du Conseil du 9 juin 2008, la Communauté urbaine a désigné les quatre membres titulaires et suppléants de la Communauté urbaine qui sont amenés à participer à cette commission au sein du collège des collectivités locales et de leurs groupements aux côtés du représentant de la Région Rhône-Alpes et du représentant du Département du Rhône, des représentants du collège des professions aéronautiques (personnels, usagers et Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et du collège des associations.

Ont été désignés en tant que membres titulaires :

- madame Annie Guillemot,
- monsieur Pierre Crédoz,
- monsieur Daniel Goux,
- monsieur Yves Imbert.

Ont été désignés en tant que membres suppléants :

- monsieur Jean-Michel Longueval,
- monsieur Jérôme Sturla,
- madame Corinne Dubos,
- monsieur Bernard Rivalta.

Monsieur Jérôme Sturla a démissionné de ses fonctions de conseiller communautaire le 1er mars 2012.

Afin de pourvoir à la vacance de ce poste, il est proposé au Conseil de communauté de désigner un nouveau représentant suppléant au sein de cette commission ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Jean-Luc Martinez en tant que suppléant pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du collège des collectivités locales et de leurs groupements de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon-Bron.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.